Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610069-DE

Belle Isle EN TERRE

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 octobre 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
9 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
PROCURATIONS	3
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoint, Madame Nolwenn MARTIN, Monsieur Guy CONNAN, Madame Leigh BARRET, Monsieur Jacques RIOU Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Emmanuel LUTTON, Monsieur Erwan VALLEE

Procuration : Monsieur Bernard BROUDER à Madame Amandine TREMEL
Madame Jade GRARD à Monsieur Eric FRANCIOSI
Madame Stéphanie BLAIZE à Monsieur Emmanuel LUTTON

Secrétaire de Séance : Madame Nolwenn MARTIN

N° 2026-10-069

Instauration, à titre expérimental, d'un sens unique de circulation rue du Pont Cunuder et d'une règlementation de stationnement Rue Eudon et rue Crec'h Ugen

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire, ainsi que ses articles L. 2213-1 et suivants relatifs à la police de la circulation et du stationnement,
Vu le Code de la route,
Considérant que des désordres de circulation rue du Pont Cunuder et les difficultés de stationnement rue Eudon et rue Crec'h Ugen ont été signalés par des riverains,
Considérant que la commission travaux a étudié ces problématiques et propose, afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation, une mise en sens unique de la rue du Pont Cunuder, ainsi qu'une interdiction de stationnement rue Eudon et sur une partie de la rue Crec'h Ugen,

La commission travaux propose de mettre en œuvre ces mesures à titre expérimental, pour une durée de six mois, afin d'en évaluer les effets avant toute décision de pérennisation.

Monsieur le Maire propose :

- De suivre la proposition de la commission travaux et d'instituer une période d'expérimentation de 6 mois, à compter du 15 novembre 2026
 - l'instauration d'un sens unique de circulation sur la rue du Pont Cunuder, l'accès s'effectuant depuis les rues Eudon et Crec'h Ugen et la sortie vers la rue du Guic ;
 - l'interdiction de stationner du 17 au 25 rue Crec'h Ugen et du 1 au 9 rue Eudon
 - l'instauration d'un arrêt autorisé du 8, au 14 rue Crec'u Ugen et du 2 au 12 rue Eudon

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610069-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un arrêté municipal règlementant la circulation et le stationnement

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- de suivre la proposition de la commission travaux et d'instituer une période d'expérimentation de 6 mois, à compter du 15 novembre 2026
 - l'instauration d'un sens unique de circulation sur la rue du Pont Cunuder, l'accès s'effectuant depuis les rues Eudon et Crec'h Ugen et la sortie vers la rue du Guic ;
 - l'interdiction de stationner du 17 au 25 rue Crec'h Ugen et du 1 au 9 rue Eudon
 - l'instauration d'un arrêt autorisé du 8, au 14 rue Crec'u Ugen et du 2 au 12 rue Eudon
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un arrêté municipal règlementant la circulation et le stationnement

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Nolwenn MARTIN

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ISLE-en-TERRE (Côtes d'Armor)